

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le mardi, 21 mai 2013 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. MAGELLA DUCHESNE  
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY

membres de ce Conseil et formant quorum.

ABSENT : M. DOMINIQUE CÔTÉ

Assiste également à la séance M. GILLES BOUDREAULT, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance débute par une courte prière. Après quoi, M. le maire déclare la séance ouverte.

**2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

144.05.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par le Secrétaire-trésorier en ajoutant à *Autres sujets s'il y a lieu* les points suivants : A) Motion de félicitations au Club Optimiste de Saint-Bruno; et B) Motion de félicitations pour la Mai-ga vente de garage.

**3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 6 MAI 2013**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 6 mai 2013.

145.05.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 6 mai 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### **4.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 15 MAI 2013**

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 15 mai 2013.

146.05.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 15 mai 2013 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

#### **5.- CORRESPONDANCE**

- Une lettre de Cléo Gagnon, gérant du Bantam AA Lac St-Jean, reçue le 7 mai 2013. Il tient à nous remercier, au nom de l'équipe, pour notre collaboration.

- Une lettre de France Simard, coordonnatrice de Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean. Elle nous invite à devenir membre de soutien pour leur organisme.

147.05.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'adhérer au Mouvement Action Chômage Lac-St-Jean, au montant de 25 \$ pour l'année 2013.

- Une lettre de Louis-Gilles Francoeur, responsable de la commission d'enquête du BAPE, reçue le 13 mai 2013. Au nom de la commission d'enquête, il nous remercie pour la participation de notre municipalité lors de la première partie de l'audience publique.

#### **6.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 MAI 2013 AU 17 MAI 2013**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

##### **SECTION MUNICIPALITÉ:**

COMPTES À PAYER	:	20 876.60 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	9 971.14

##### **SECTION RÉGLEMENT F.D.I.**

COMPTES À PAYER	:	39 639.38
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	133 951.84

148.05.13 Après discussions, il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 6 mai 2013 au 17 mai 2013, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 12564 à 12566; et 12625 à 12636; et 1266; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussigné Secrétaire-trésorier adjoint, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

**SIGNÉ CE 21<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2013**

Le Secrétaire-trésorier

Gilles Boudreault

#### **7.- PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Bruno et de la qualité de vie de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Bruno a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

149.05.13 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que Monsieur Réjean Bouchard, maire de la municipalité de Saint-Bruno, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que notre municipalité porte à la culture. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**8.- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR**

150.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer un montant de 3 000 \$ au Club de l'âge d'or pour combler, seulement et uniquement, le déficit d'opération au 31 janvier 2013 puisque le Conseil municipal souhaite que le Club soit en mesure d'améliorer ses finances. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**9.- TARIFICATION ANNUELLE DEMANDÉE PAR FOURRIÈRE ALMA**

Monsieur le Maire discutera de ce dossier lors de la prochaine séance de la MRC. Ce point est donc remis à une séance ultérieure.

**10.- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER - ARGENT DISCRÉTIONNAIRE DU DÉPUTÉ**

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le comité des travaux publics de la municipalité de Saint-Bruno;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Bruno a investi plus de 500 000 \$ au cours des cinq dernières années pour les besoins immédiats dans l'ensemble du réseau routier de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** le budget restreint des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que, selon l'étude réalisée par la firme d'ingénieurs Roche, notre réseau routier aurait besoin de près de quatre millions de dollars d'investissement à court terme.

151.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement de demander l'appui du bureau du député de Lac-Saint-Jean, M. Alexandre Cloutier, dans le cadre de son programme d'amélioration du réseau routier, concernant les travaux qui suivent:

#	Secteur	Évaluation
1	Saint-Alphonse Nord	25 000 \$
2	Rang 5 Ouest	20 000 \$
		<b>45 000 \$</b>

**11.- OFFRE D’AFFICHAGE DANS LE CADRE DES FÊTES DU 175<sup>E</sup> DE LA RÉGION**

152.05.13 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de faire l’achat d’un drapeau pour le 175<sup>e</sup> de la région au montant de 130 \$. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**12.- DEMANDE D’INFORMATIONS À L’AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ. RE: PLAN D’EFFECTIFS MÉDICAUX**

153.05.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de questionner les différentes instances, soit le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec ainsi que l’Agence régionale de la santé et des services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean, concernant le plan des effectifs médicaux en région. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**13.- APPROBATION DU DÉPÔT DU MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO AU BAPE**

154.05.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d’approuver le dépôt du Mémoire de la municipalité de Saint-Bruno au Bureau d’audiences publiques (BAPE) et que le maire, M. Réjean Bouchard, soit délégué pour en faire la présentation.

**14.- ADJUDICATION D’UNE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D’AQUEDUC ET D’ÉGOUTS SUR LA RUE MARTEL ET AVENUE POTVIN. RE: PIQM - VOLET 1.5**

Une seule soumission fut reçue pour la fourniture de matériaux d’aqueduc et d’égouts sur la rue Martel et l’avenue Potvin dans le cadre du PIQM - Volet 1.5, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. Produits BCM	41 476.31 \$

**CONSIDÉRANT** l’analyse de la soumission faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d’accorder le contrat au seul soumissionnaire conforme.

155.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue Martel et l'avenue Potvin dans le cadre du PIQM - Volet 1.5, au seul soumissionnaire conforme soit, Produits BCM, pour un montant de 41 476.31 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**15.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA LOCATION D'UNE PELLE 33 À 35 TONNES**

Six (6) soumissions furent reçues pour la location d'une pelle 33 à 35 tonnes, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. Entreprises PJS	116 584.65 \$
2. Excavation Noël Voyer	113 825.65 \$
3. Excavation G. Larouche	112 790.48 \$
4. Terrassement TMT	95 889.15 \$
5. Premium Construction	92 439.90 \$
6. M & M Gaudreault	113 825.25 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions que nous avons effectuée;

**CONSIDÉRANT** les informations que nous avons validées récemment;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

156.05.13 Après discussion, il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu majoritairement à trois (3) voies pour, soit messieurs Berthold Tremblay, Magella Duchesne et Fernand Bouchard, et deux (2) voies contre, soit messieurs Jean-Claude Bhérer et Marc-Antoine Fortin, d'accorder le contrat pour la location d'une pelle 33 à 35 tonnes au plus bas soumissionnaire conforme soit, Terrassement TMT, pour un montant de 95 889.15 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**16.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS. RE: PHASE IX**

Deux (2) soumissions furent reçues pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. Produits BCM Ltée	132 351.31 \$
2. Produits municipaux Sag-Lac	135 005.61 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

157.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel au plus bas soumissionnaire conforme soit, Produits BCM Ltée, pour un montant de 132 351.31 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**17.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA DÉSINFECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE, TESTS D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DÉFORMATION SUR LES ÉGOUTS. RE: PHASE IX**

Deux (2) soumissions furent reçues pour la désinfection du réseau d'eau potable, tests d'étanchéité et de déformation sur les égouts dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Paul Pedneault inc. - Test-Air	7 027.27 \$
2. Nettoyage de conduits souterrains (NCS)	10 307.39 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

158.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accorder le contrat pour la désinfection du réseau d'eau potable, tests d'étanchéité et de déformation sur les égouts dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel au plus bas soumissionnaire conforme soit, Paul Pedneault inc. - Test-Air, pour un montant de 7 027.27 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**18.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR SABLE ET GRAVIER RE : PHASE IX**

Deux (2) soumissions furent reçues pour sable et gravier dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel, à savoir :

NOM		PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Inter-Cité construction	MG-20 seulement	46 421,15 \$
2. Gravier Donckin Simard	MG-20 MG-112 et CG-14	60 129.06 \$ 27 127.37 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour les différentes fournitures.



159.05.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'accorder le contrat pour sable et gravier dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel aux plus bas soumissionnaires conformes soit, Gravier Donckin Simard pour le MG-112 et CG-14 au montant de 27 127.37 \$, taxes incluses, ainsi qu'à Inter-Cité construction pour le MG-20 au montant de 46 421.15 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**19.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR PIERRES NETTES. RE: PHASE IX**

Une (1) seule soumission fut reçue pour pierres nettes dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Les entreprises Rosario Martel	8 769.49 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la soumission faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au seul soumissionnaire conforme.

160.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accorder le contrat pour pierres nettes dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel au plus bas soumissionnaire conforme soit, Les Entreprises Rosario Martel, pour un montant de 8 769.49 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**20.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR FOURNITURE DES MATÉRIAUX DE BÉTON POUR ÉGOUTS. RE: PHASE IX**

Deux (2) soumissions furent reçues pour fourniture des matériaux de béton pour égouts dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Industries de ciment La Guadeloupe	62 583.65 \$
2. Tuvico	74 759.93 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

161.05.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accorder le contrat pour fourniture des matériaux de béton pour égouts dans le cadre de la phase IX de notre développement résidentiel au plus bas soumissionnaire conforme soit, Industries de ciment La Guadeloupe, pour un montant de 62 583.65 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**21.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS. RE: PIQM - VOLET 1.5**

Ce point ayant déjà été traité précédemment, nous passons au suivant.

**22.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR PIERRES NETTES. RE: RE: PIQM - VOLET 1.5**

Une (1) seule soumission fut reçue pour pierres nettes dans le cadre du PIQM - Volet 1.5, à savoir :

NOM	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
1. Les Entreprises Rosario Martel	2 479.32 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la soumission faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au seul soumissionnaire conforme.

162.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accorder le contrat pour pierres nettes dans le cadre du PIQM - Volet 1.5 au plus bas soumissionnaire conforme soit, Les Entreprises Rosario Martel, pour un montant de 2 479.32 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**23.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR SABLE ET GRAVIER. RE: RE: PIQM - VOLET 1.5**

Deux (2) soumissions furent reçues pour sable et gravier dans le cadre du PIQM - Volet 1.5, à savoir :

<b>NOM</b>		<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)
1. Graviers Donckin Simard	MG-112 et CG-14 MG-20	8 814.10 \$ 19 215.98 \$
2. Inter-Cité	MG-20 seulement	12 903.06 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour les différentes fournitures.

163.05.13 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accorder le contrat pour sable et gravier dans le cadre du PIQM - Volet 1.5 aux plus bas soumissionnaires conformes soit, Graviers Donckin Simard pour le MG-112 et CG-14 au montant de 8 814.10 \$, taxes incluses, ainsi qu'à l'entreprise Inter-Cité pour le MG-20 au montant de 12 903.06 \$.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**24.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR FOURNITURE DES MATÉRIAUX DE BÉTON POUR ÉGOUTS. RE: PIQM - VOLET 1.5**

Une (1) seule soumission fut reçue pour la fourniture des matériaux de béton pour égouts dans le cadre du PIQM - Volet 1.5, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. Tuvico division bétonnière La Baie	19 470.85 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

164.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement d'accorder le contrat pour fourniture des matériaux de béton pour égouts dans le cadre du PIQM - Volet 1.5 au plus bas soumissionnaire conforme soit, Tuvico division bétonnière La Baie, pour un montant de 19 470.85 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**25.- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR ALIMENTATION TEMPORAIRE, DÉSINFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET TEST D'ÉTANCHÉITÉ. RE: PIQM - VOLET 1.5**

Deux (2) soumissions furent reçues pour alimentation temporaire, désinfection du réseau d'aqueduc et test d'étanchéité dans le cadre du PIQM - Volet 1.5, à savoir :

<b>NOM</b>	<b>PRIX SOUMIS (taxes incluses)</b>
1. Nettoyage de conduits souterrains (NCS)	9 283.31 \$
2. Paul Pedneault - Test-Air	9 798.17 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions faite par Marie-Ève Plourde, ingénieur et chargée de projet pour la firme Cegertec WorleyParsons;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui nous est faite, soit d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

165.05.13 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement d'accorder le contrat pour alimentation temporaire, désinfection du réseau d'aqueduc et test d'étanchéité dans le cadre du PIQM - Volet 1.5, au plus bas soumissionnaire conforme soit, Nettoyage de conduits souterrains (NCS), pour un montant de 9 283.31 \$, taxes incluses.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, et/ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier. Cette résolution est adoptée séance tenante.

**26.- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE. RE: LOT 4 469 058**

Nous avons reçu une demande de dérogation mineure pour le 895 avenue Saint-Alphonse afin d'approuver la cour arrière de la résidence avec un garage attenant à une distance inférieure que celle de 8 mètres prescrite par le Règlement de zonage.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure présentée est conforme aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a démontré que l'application stricte du règlement a pour effet de lui poser un préjudice sérieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet ne porte nullement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne touche pas les questions de densité d'occupation au sol mais essentiellement la distance d'un bâtiment avec la ligne arrière.

**POUR CES MOTIFS,**

166.05.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno, après recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accorde une dérogation mineure pour autoriser l'implantation d'un garage attenant situé au 895 avenue Saint-Alphonse aux conditions suivantes, soit :

1. de respecter une distance minimale de 90 centimètres de la ligne arrière pour la partie du bâtiment correspondant au garage attenant;
2. de respecter une distance de 6 mètres de la ligne arrière pour la partie du bâtiment correspondant au garage attenant;
3. de ne pas créer d'ouverture sur la façade arrière dudit garage attenant;
4. de ne pas apporter de modification à l'utilisation du garage attenant de sorte qu'il ne soit pas transformé en pièces habitables de la résidence.

Il est en outre résolu que cette résolution soit adoptée séance tenante.

**27.- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE. RE: LOT 4 469 206**

Nous avons reçu une demande de dérogation mineure pour le 180 rue Larouche afin d'approuver les dimensions d'un bâtiment accessoire au-delà des proportions relatives à la dimension du terrain, tel que prescrit par le Règlement de zonage.

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure présentée est conforme aux orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a démontré que l'application stricte du règlement a pour effet de lui poser un préjudice sérieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation du projet ne porte nullement atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne touche pas les questions de densité d'occupation au sol mais essentiellement la distance d'un bâtiment accessoire par rapport aux dimensions du terrain qui le supporte;

**POUR CES MOTIFS,**

167.05.13 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que le Conseil de la municipalité de Saint-Bruno, après recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accorde une dérogation mineure pour autoriser la construction d'un garage isolé situé au 180 rue Larouche aux conditions suivantes, soit :

1. superficie maximale de 396 pieds<sup>2</sup>;
2. localisé en cour arrière aux distances prescrites par le Règlement;
3. s'assurer que la hauteur demeure inférieure à la résidence avec un maximum de 6 mètres.

Il est en outre résolu que cette résolution soit adoptée séance tenante.

**28.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 4 723 436 (#8)**

168.05.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de rejeter la vente d'un terrain à M. Jean-Luc Bouchard et Mme Chantale St-Pierre, désigné comme étant le lot 4 723 436, au montant de 52 500.00 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu de fixer le montant de ce terrain à 65 000 \$ plus les taxes applicables. La présente résolution est adoptée séance tenante.

**29.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: LOT 4 723 427 (#21)**

169.05.13 Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement de refuser la vente d'un terrain à M. Marco Lavoie, désigné comme étant le lot 4 723 427, au montant de 32 000.00 \$, taxes en sus.

**30.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN**

170.05.13 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'approuver la vente d'une bande de terrain à M. Nelson Simard, d'une superficie de 785 pieds<sup>2</sup>, situé sur une partie du lot 4 469 141, au montant de 1 570.00 \$, taxes en sus, et aux conditions décrites ci-après:

- payable au complet lors de la signature;
- frais légaux à la charge de l'acheteur.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, ainsi que M. Gilles Boudreault, directeur général, et/ou M. Carl Bouchard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente. La présente résolution est adoptée séance tenante.

### 31.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

#### A) TRAVAUX PUBLICS

##### 1. Demande de Cegertec WorleyParsons pour services additionnels - Phase IX

171.05.13

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bérier et résolu unanimement d'accepter l'offre de services additionnels de Cegertec WorleyParsons concernant le plan d'implantation du réseau d'éclairage de rue et la modification de cadastre dans le cadre de notre développement domiciliaire - phase IX, au montant de 4 596.50 \$, taxes en sus, tel que soumis dans leur demande en date du 7 mai 2013. Cette résolution est adoptée séance tenante.

##### 2. Demande de Cegertec WorleyParsons pour services additionnels - PIQM - Volet 1.5

172.05.13

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bérier et résolu unanimement d'accepter l'offre de services additionnels de Cegertec WorleyParsons concernant le plan d'implantation du réseau d'éclairage de rue dans le cadre de la réfection des rues Martel et Potvin (PIQM), au montant de 3 206.50 \$, taxes en sus, tel que soumis dans leur demande en date du 7 mai 2013. Cette résolution est adoptée séance tenante.

#### B) LOISIRS ET CULTURE

173.05.13

M. Magella Duchesne mentionne que l'assemblée générale annuelle du CRSBP se tiendra prochainement. Il est donc proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement de mandater M. Magella Duchesne comme représentant du Conseil municipal au CRSBP.

M. Marc-Antoine Fortin fait un compte rendu des loisirs d'été. Concernant le soccer et le baseball, il mentionne qu'il y aura achat de costumes. Pour ce qui est du Terrain de jeu, madame Karina Gagné revient pour une deuxième année comme coordonnatrice et les entrevues pour les postes d'animateurs se feront jeudi prochain. Il note que le Terrain de jeu s'échelonne sur sept (7) semaines, soit du 2 juillet au 17 août, à raison de quatre (4) jours par semaine.



Monsieur Fortin mentionne également les constatations faites par le Service des loisirs concernant l'état des terrains suite aux activités qui ont lieu pendant la saison hivernale. Un questionnement est à faire concernant l'investissement annuel mis sur les terrains pour les améliorer quand tout est à recommencer à chaque fois. De plus, l'été étant de courte durée, il n'est pas évident de tenir des infrastructures en bon état dans ces circonstances et cela démotive les bénévoles.

Pour sa part, M. Jean-Claude Bhérer nous fait part des travaux à effectuer à l'aréna soit, le remontage du compresseur #1 tel que prévu, l'installation d'un assouplisseur d'eau et la réfection des douches. Le montant de ces réparations sera pris à même le budget de la Corporation. Il ajoute que la Corporation de l'aréna défraiera le coût pour l'achat d'un nouveau mobilier pour le bar.

### **C) SÉCURITÉ PUBLIQUE**

M. Berthold Tremblay présente le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie proposé par la MRC de Lac-St-Jean-Est.

### **D) URBANISME**

Aucun.

## **32.- AUTRES SUJETS S'IL Y A LIEU**

### **A) Motion de félicitations au Club Optimiste de Saint-Bruno**

174.05.13

Sur proposition de M. Magella Duchesne, une motion de félicitations est octroyée au Club Optimiste de Saint-Bruno à l'occasion de leur 35<sup>e</sup> anniversaire d'existence. Le Conseil municipal est heureux de reconnaître tout le dynamisme et la vitalité que le Club amène dans notre municipalité.

### **B) Motion de félicitations pour la Mai-ga vente de garage**

175.05.13

Sur proposition de M. Berthold Tremblay, une motion de félicitations est octroyée au comité organisateur de la Mai-ga vente de garage et à tous ceux qui ont oeuvré de près ou de loin à l'organisation de cet événement. Encore une fois, ce fut une grande réussite autant au niveau de la participation des citoyens que pour l'achalandage dans les rues. Nous sommes conscients qu'une telle activité demande beaucoup de temps pour les bénévoles mais elle amène des retombées importantes dans notre municipalité. C'est une initiative de la Société de développement digne de mention.

**33.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

Quelques questions sont posées auxquelles monsieur le Maire répond le plus adéquatement possible.

**34.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

176.05.13 Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que la séance soit et est levée.

IL EST 21:25 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU